

Edito



>>> MOT DU PRESIDENT

2016 a été marquée par une transition de présidence avec le départ de Monsieur Guillaume De Basquiat.

Etant membre du bureau depuis plus de 15 ans, j'ai accepté la présidence du service en juin 2016, afin de promouvoir les services proposés par STLN à nos entreprises.

L'an dernier, nous vous avons informé sur la nouvelle réforme, qui a été progressivement mise en place cette année dans les services de santé au travail. Il est important pour moi que notre service maintienne son niveau d'engagement auprès des entreprises et de leurs salariés, poursuive ses missions de prévention malgré la pénurie de temps médical. Pour cela, nous travaillons au développement de l'équipe pluridisciplinaire, coordonnée par les médecins du travail. Cette dernière propose des actions de prévention dans toutes les entreprises (action mécanique gagnante, conseil en aménagement tertiaire, ...).

J'ai à cœur de vous préciser que la prévention de la santé de nos salariés est nécessaire. STLN propose des formations (secourisme,...) et des réunions d'informations adaptées à vos besoins. N'hésitez pas à en parler à votre médecin du travail car certaines sont incluses dans votre cotisation !

L'optimisation de notre organisation et de nos locaux a permis de réaliser des gains de productivité cette année et nous souhaitons vous les restituer sous forme financière : une remise exceptionnelle sur votre cotisation 2018 sera appliquée pour les entreprises concernées.

Toutes nos équipes restent à votre disposition pour répondre à vos questions, et je me joins à elles pour vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2018.

Gilles COPPERE, Président

Action en entreprise

>>> TEMOIGNAGE : LA SANTE AU TRAVAIL

A VOTRE SERVICE :

Salon Vanessa - St Jean St Maurice

Pourquoi avez-vous contacté le service de santé au travail Loire Nord ?

Employant un salarié, j'avais l'obligation de réaliser mon document unique d'évaluation des risques (DU ou DUER). Mon comptable m'a orienté vers un service privé payant. Lors d'un échange avec un collègue de ma branche professionnelle, il m'a dit avoir bénéficié gratuitement d'une aide à la réalisation de ce document par le service de santé au travail Loire Nord.

Quelle a-été votre démarche ?

J'ai contacté mon Médecin du Travail qui m'a mis en relation avec un intervenant de son équipe pluridisciplinaire. Cette personne, assistante santé sécurité au travail (ASST) m'a proposé un accompagnement à la réalisation du document unique par le biais de la rédaction de la fiche d'entreprise de mon salon de coiffure.

De quel service avez-vous bénéficié ?

J'ai reçu cet intervenant dans mon entreprise. Ensemble, sur le lieu de travail et par un échange nous avons analysé la situation concernant la santé et la sécurité au travail de mes salariés. Lors de cette visite, un modèle de DU et une pochette d'information prévention spécialement adaptée à mon corps de métier (échantillons de crèmes, fiche métier COIFFEUR, informations aides financières de la CARSAT,...) m'ont été remis.

Le service de santé au travail Loire Nord a-t-il répondu à votre demande ?

Le document unique c'était l'inconnu pour moi. La rencontre avec cet intervenant, m'a été d'une grande aide. Les éléments de la fiche d'entreprise plus mon évaluation personnelle des risques m'ont permis de mettre le doigt sur des dysfonctionnements rencontrés au sein de mon salon et de proposer des moyens de prévention adaptés. J'ai le sentiment d'avoir bénéficié d'un accompagnement complet.



Brèves

>>> BREVES :

• Embellissement des locaux :

Le centre principal rue des Tanneries a été entièrement rénové : l'accueil au rez-de-chaussée, le 1^{er} étage dédié au médical, médecins, infirmières et assistantes médicales, et le 2^{ème} étage partagé entre 1 pôle médical, 1 pôle pluridisciplinaire et 1 pôle administratif.

Les centres de Parigny et Charlieu ont également reçu un embellissement et deux centres annexes : Noirétable et St Just en Chevalet ont déménagé dans des locaux plus spacieux et fonctionnels.



>>> INFORMATIONS

Suivi de l'état de santé des salariés :
4 nouveaux documents



Depuis le 1^{er} janvier 2017, la réforme de la santé au travail instaure deux types de suivi de l'état de santé des salariés selon la nature des risques et la nécessité ou non d'une aptitude médicale. Quatre nouveaux modèles de documents ont été créés. A l'issue de chaque type de suivi et en fonction des conclusions du professionnel de santé, un ou des documents sont remis au salarié et à l'employeur.

L'attestation de suivi conclut une Visite d'Information et de Prévention (VIP dans le cadre du Suivi Individuel) réalisée soit par le médecin du travail soit par un autre professionnel de santé (collaborateur médecin, interne en médecine du travail, infirmier). Ce document atteste du suivi de l'état de santé du salarié, mentionne l'échéance de la prochaine visite et le professionnel de santé devant la réaliser.

L'avis d'aptitude, réservé aux travailleurs bénéficiant d'un Suivi Individuel Renforcé (SIR), est donné par le médecin du travail ou le collaborateur médecin. Sa remise ACTE l'aptitude du salarié au poste déclaré, la mention du mot apte n'y figure plus. Par contre, sont mentionnés dans quel délai et par quel professionnel de santé est prévu la prochaine visite.

L'avis d'inaptitude peut être délivré par le médecin du travail ou le collaborateur médecin à l'issue de toute visite médicale lorsque le salarié ne peut plus être maintenu à son poste de travail et qu'aucune mesure d'aménagement ne peut être proposée. Cet avis mentionne les dates des différentes étapes de la procédure ainsi que les conclusions et indications de reclassement sur un autre poste ou éventuellement s'il s'agit d'un cas de dispense de reclassement.

Un document proposant des mesures d'aménagement de poste préconisées par le médecin du travail ou le collaborateur médecin peut être remis au salarié et à l'employeur à l'issue de toute visite médicale (à l'exception de la visite de pré-reprise). Ce tout nouveau document accompagne, selon les cas, soit une attestation de suivi ou un avis d'aptitude, son existence est alors mentionnée sur les 2 documents, soit après une première visite dans l'attente d'un avis d'inaptitude. Il fait état de propositions de mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail ou de mesures d'aménagement du temps de travail.

Pour en savoir + :
documents à télécharger sur www.stln42.fr, actualité réforme santé au travail



>>> ACTIONS DE PREVENTION AUPRES D'UNE CATEGORIE D'APPRENTIS

Une mécanique qui roule !

Santé au Travail Loire Nord mène depuis plusieurs années des actions de prévention ciblant les jeunes travailleurs et notamment les apprentis.



En collaboration avec plusieurs partenaires, (CFA du Roannais, Chambre de métiers et de l'artisanat, Chambre de Commerce et d'Industrie, CNPA, DIRECTE, CARSAT, centre Hygée et CHU de Saint-Etienne) nos équipes pluridisciplinaires déploient l'action "Santé et Travail : une mécanique gagnante !" auprès des employeurs et apprentis du secteur automobile.

Pour les chefs d'entreprise, l'aide à l'évaluation et à la prévention des risques professionnels est le bénéfice attendu des visites de garages suivies d'un retour d'information.

Connaître les enjeux de santé et de sécurité au travail pour mieux les reconnaître et les prévenir, sont les objectifs de nos interventions auprès des apprentis, au cours de leur apprentissage et lors d'ateliers ludiques organisés en fin de formation.

STLN remercie ses partenaires ainsi que les garages et les apprentis participants à cette action.

>>> BREVES :

• Mouvements du service

Cette année, 3 nouvelles infirmières en Santé au Travail ont été recrutées pour étoffer notre équipe de Roanne : Catherine Couble, Audrey Geay et Céline Poncet.



Le Docteur Démurgé et Johanna Lacroix, assistante médicale ont rejoint Danielle Royer, infirmière, dans notre centre de Charlieu.

Deux assistantes médicales ont été formées en Intervenantes en Santé au Travail pour compléter l'équipe de Charlieu, Thizy et de Parigny, il s'agit respectivement d'Eva Tardy et d'Elodie Fabre

• Agenda 2018 :

20 mars 2018 : 8^{ème} Journée Sécurité-Santé et Prévention à l'espace congrès de Roanne. Cette journée est ouverte à toutes les entreprises et leurs salariés.